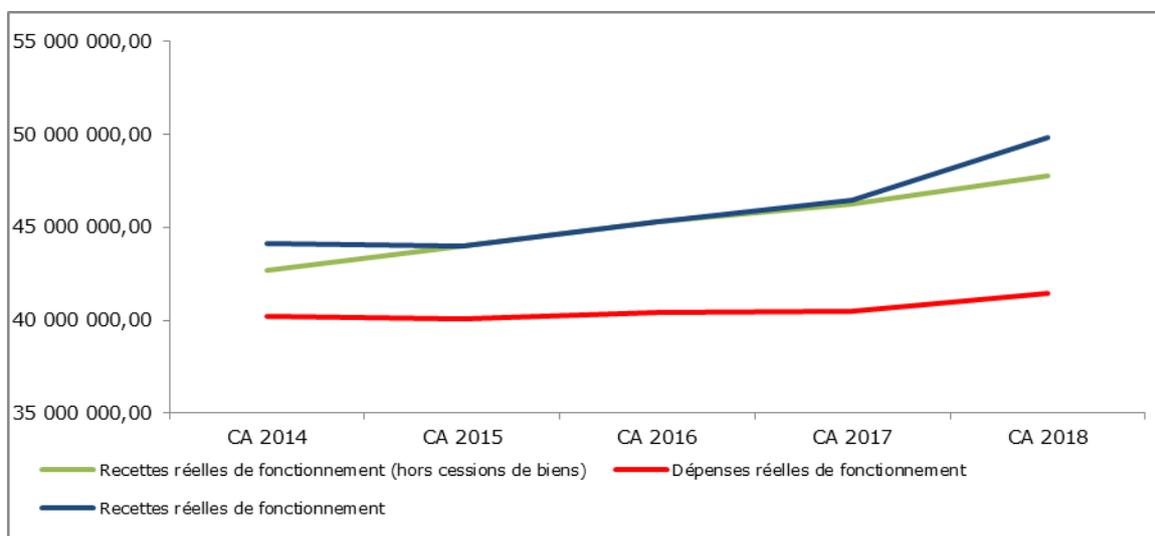


Ville de CREIL
Compte administratif 2018
Synthèse

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation CA18 CA17	TMVA 14-18
Dépenses réelles de fonctionnement	40 052 200,28	40 446 285,35	40 498 507,80	41 484 011,61	2,4%	0,8%
Recettes réelles de fonctionnement	43 984 783,05	45 274 849,21	46 441 828,96	49 845 866,07	7,3%	3,1%
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions de biens)	43 984 783,05	45 274 849,21	46 291 828,96	47 753 216,51	3,2%	2,9%
Dépenses réelles d'investissement	18 447 668,22	16 804 550,38	16 993 613,50	16 925 253,86	-0,4%	5,1%
Recettes réelles d'investissement	10 931 507,43	12 911 525,72	16 329 571,05	12 701 771,71	-22,2%	2,7%
Résultat global avec report	3 958 945,19	1 113 082,63	3 903 333,37	3 668 623,88	-6,0%	10,0%
Encours au 31/12	21 567 552,45	27 204 292,19	31 086 305,80	29 593 676,21	-4,8%	10,3%
Capacité de désendettement S brute	5,5	5,6	5,4	4,7	-12,0%	-12,7%

TMVA : Taux moyen de variation annuelle

• **La section de fonctionnement**



L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est maîtrisée. En effet, sur la période 2014-2018, celles-ci augmentent en moyenne de 0,8% par an soit un niveau légèrement inférieur à celui de l'inflation (0,9% par an en moyenne). La ville bénéficie d'un réel dynamisme de ces recettes réelles de fonctionnement qui progressent en moyenne de 2,9% par an depuis 2014.

L'exercice 2018 s'inscrit dans la tendance observée lors des exercices précédents avec un accroissement plus rapide des recettes réelles de fonctionnement, hors cessions de biens (+3,2%) que des dépenses réelles de fonctionnement (+2,4%).

• **Les épargnes**

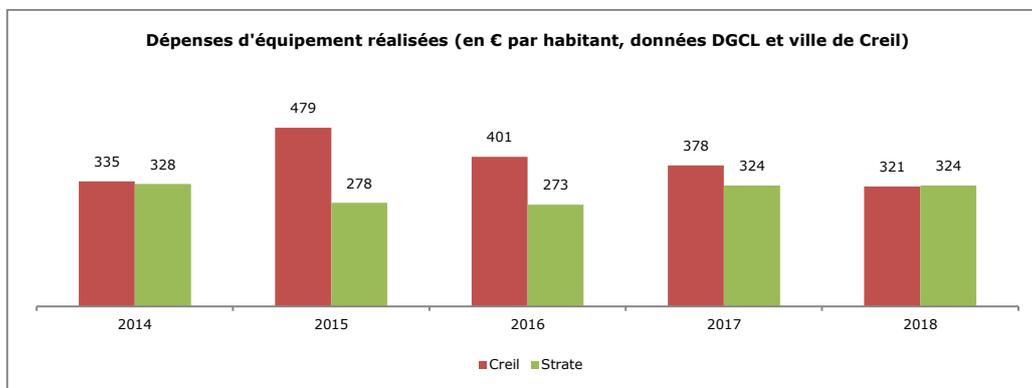
Il en résulte, une amélioration continue du niveau des épargnes de la commune sur la période récente.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation CA18 CA17	TMVA 14-18
Epargne de gestion	3 116 004,59	4 577 588,55	5 473 711,88	6 414 598,45	6 878 844,43	7,2%	21,9%
Taux d'épargne de gestion	7,3%	10,4%	12,1%	13,9%	14,4%	4,0%	18,5%
Epargne brute	2 461 548,98	3 932 582,77	4 828 563,86	5 793 321,16	6 269 204,90	8,2%	26,3%
Taux d'épargne brute	5,8%	8,9%	10,7%	12,5%	13,1%	4,9%	22,8%
Epargne nette	-30 533,72	1 663 211,22	2 369 482,48	3 175 334,77	2 209 477,52		
Taux d'épargne nette	-0,1%	3,8%	5,2%	6,9%	4,6%		

Le recul de l'épargne nette provient du remboursement anticipé, sans pénalité, d'un emprunt de 1 M€. En l'absence de ce remboursement anticipé le taux d'épargne nette aurait été de 3 209 477,52 € soit 6,7% des recettes réelles de fonctionnement.

• **La section d'investissement**

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation CA18 CA17	TMVA 14-18
Dépenses réelles d'investissement	13 865 869,48	18 447 668,22	16 804 550,38	16 993 614	16 925 254	-0,4%	5,1%
Recettes réelles d'investissement	11 407 674,68	10 931 507,43	12 911 525,72	16 329 571	12 701 772	-22,2%	2,7%



Les dépenses réelles d'investissement reculent de 0,4% en 2018. Toutefois, elles augmentent en moyenne de 5,1% par an sur la période 2014-2018. Après 3 exercices successifs, présentant un niveau élevé de dépenses d'équipement, en comparaison avec les villes de même strate, l'année 2018 est marquée par un ralentissement. Ainsi, les dépenses d'équipement représentent 321 € par habitant soit un niveau comparable à celui de la strate. Les restes à réaliser s'établissent à 4 929 091,40 €.

Les recettes d'investissement ont reculé de 22,2% en 2017. Les restes à réaliser sont de 3 096 091,35 €.

• **L'endettement**

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation CA18 CA17	TMVA 14-18
Encours au 31/12	19 987 952,00	21 567 552,45	27 204 292,19	31 086 306	29 593 676	-4,8%	10,3%
Capacité de désendettement brute	8,1	5,5	5,6	5,4	4,7	-12,0%	-12,7%

L'encours de la dette a diminué de 4,8% en 2018. L'augmentation rapide et régulière de l'épargne brute a permis une amélioration constante de la capacité de désendettement tout en ayant recours à l'emprunt. Ainsi la capacité de désendettement est de 4,7 années soit un niveau nettement inférieur au seuil d'alerte (12 ans).

• **Les résultats**

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2018	16 925 253,86 €	18 365 721,44 €	1 440 467,58 €
Résultat 2017 (D001)	4 902 964,28 €		-4 902 964,28 €
Résultat de clôture de la section d'investissement			-3 462 496,70 €
Restes à réaliser 2018	4 929 091,40 €	3 096 091,35 €	-1 833 000,05 €
Besoin de financement			-5 295 496,75 €
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2018	44 785 078,81 €	49 845 866,07 €	5 060 787,26 €
Résultat 2017 (R002)		3 903 333,37 €	3 903 333,37 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			8 964 120,63 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement est déficitaire de 3 462 496,70 €. Le solde des restes à réaliser 2018 est négatif de 1 833 000,05 €. Ainsi, le besoin de financement s'élève à 5 295 496,75 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est excédentaire de 8 964 120,63 €.

Par conséquent, le solde d'exécution budgétaire 2018 est excédé (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles). Et, le résultat global avec reports est positif de 3 668 623,88 € (différence entre le résultat de la section de fonctionnement et le besoin de financement).

- **Le bilan**

Le bilan synthétique de la commune de Creil à la clôture de l'exercice 2018 dressé par la Direction Générale des Finances Publiques est le suivant :

BILAN EN 2018

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 269 837 955	Ressources propres 245 419 644	
Actif circulant 2 321 162	Dettes financières 29 637 931	Fonds de roulement net global 5 219 620
Trésorerie 4 529 663	Passif circulant 1 631 205	BFR 689 957

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

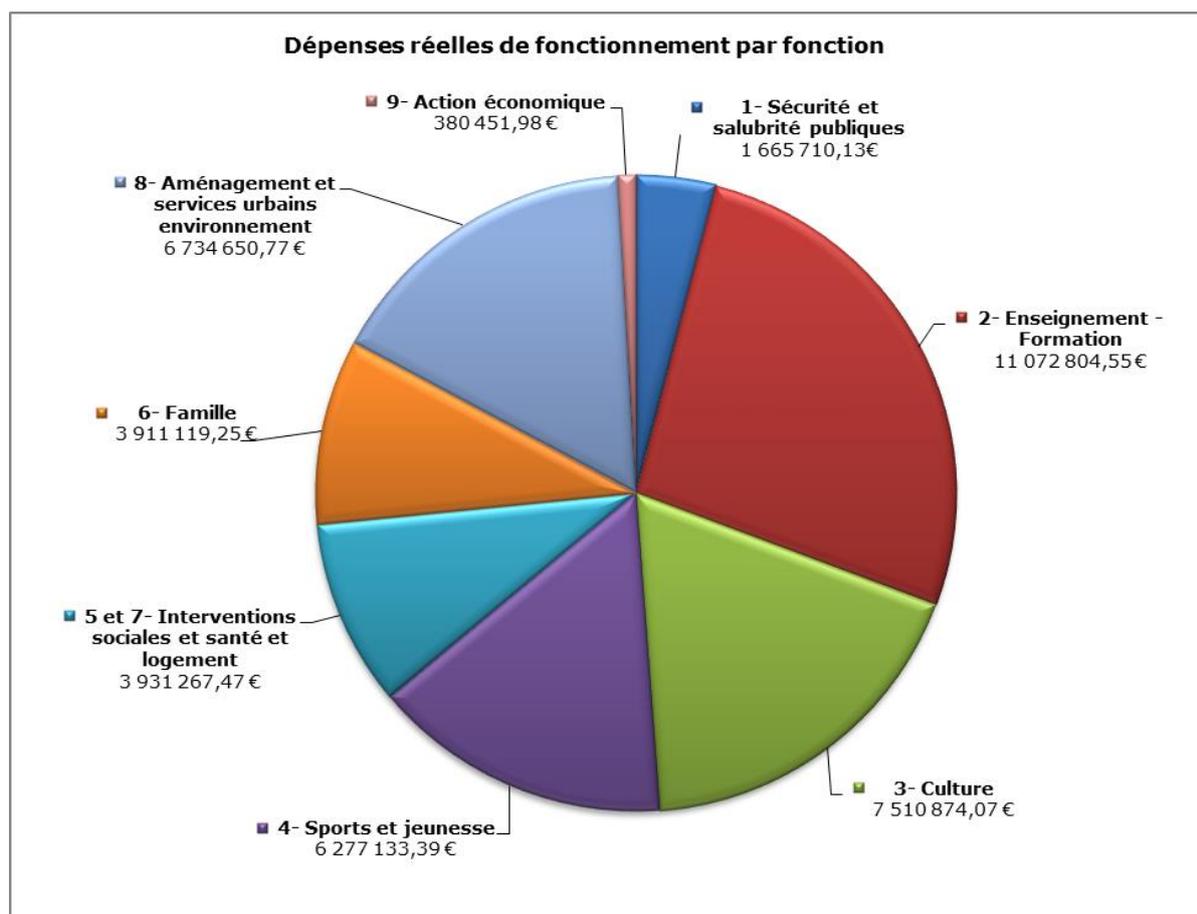
1- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 41 484 011,61 €. Cela représente une augmentation de 2,4% (+ 985 503,81 €) par rapport au compte administratif 2017.

Dépenses de fonctionnement (en €)	CA 2017	Budgété 2018	CA 2018	Taux de réalisation	Variation CA18 CA17
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL (en €)	9 759 420,60	10 560 475,80	10 154 715,41	96,2%	4,1%
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES (en €)	26 610 479,22	27 400 000,00	26 944 887,50	98,3%	1,3%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (en €)	2 964 858,38	3 314 329,00	3 218 167,08	97,1%	8,5%
66 - CHARGES FINANCIERES (en €)	623 092,91	673 925,00	609 655,20	90,5%	-2,2%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	72 334,42	559 600,00	545 162,12	97,4%	653,7%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	468 322,27	11 424,30	11 424,30	100,0%	-97,6%
Dépenses réelles de fonctionnement	40 498 507,80	42 519 754,10	41 484 011,61	97,6%	2,4%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 571 621,03	3 342 649,56	3 301 067,20	98,8%	110,0%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	6 769 300,90	-	-	-
Dépenses de fonctionnement	42 070 128,83	52 631 704,56	44 785 078,81	85,1%	6,5%

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de 97,6%, soit un niveau comparable aux derniers exercices (2017 : 97,4% 2016 : 97,3% ; 2015 : 97,2%).

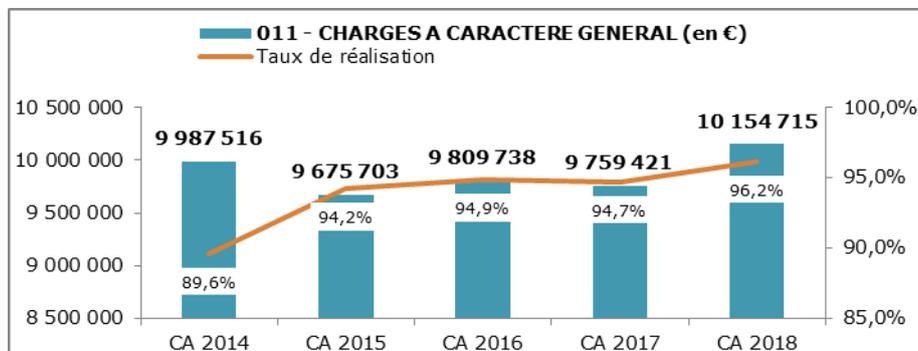
1.a – Les dépenses de fonctionnement par fonction



Les dépenses réelles de la fonction « 0-services généraux » ont été ventilées au prorata des dépenses des autres fonctions. Le total de dépenses de chaque fonction comprend ainsi une quote-part de dépenses des services généraux.

1.b – Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à 10 154 715,41 € et dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont progressé de 395 294,81 € par rapport au compte administratif 2017 soit une hausse de 4,1%. Le taux de réalisation des charges à caractère général est de 96,2%, soit un niveau supérieur à celui observé lors des exercices précédents. Il est à noter que sur la période 2014-2018, les charges à caractère général progressent de 0,4% en moyenne par an.



L'année 2018 a été marquée par des actions culturelles fortes pour l'attractivité du territoire (Creil Colors, Commémoration de la guerre 14-18, escape game du musée) représentant un effort supplémentaire de 194 k€ par rapport à l'année 2017.

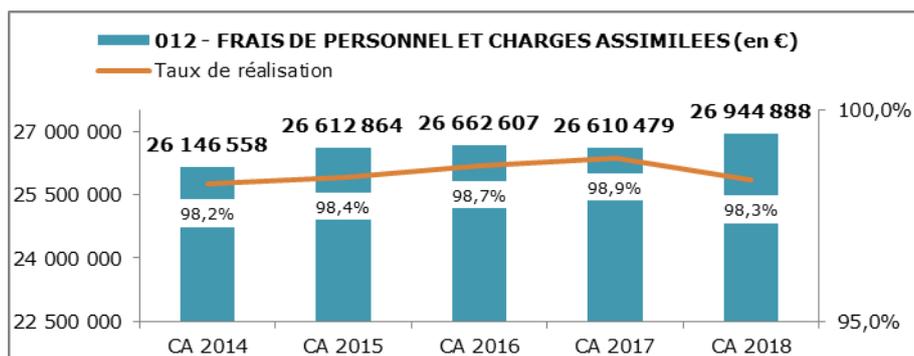
Le programme Pedibus visant à renforcer la visibilité des enfants des écoles maternelles et élémentaires, et donc leur sécurité, s'est déployé pour un montant 16 k€. L'effort de la commune s'est aussi porté sur la participation citoyenne, la vie associative et le vivre ensemble, des domaines qui ont bénéficié, cette année, de moyens supplémentaires à hauteur de 16.5k€.

De plus, la gestion du nettoyage de la piscine, qui est passée d'une gestion internalisée à une prestation externalisée, représente également une dépense nouvelle sur le chapitre 011 de 85 k€. Les dépenses liées à la fourniture des repas de la restauration scolaire ont progressé de 67 k€.

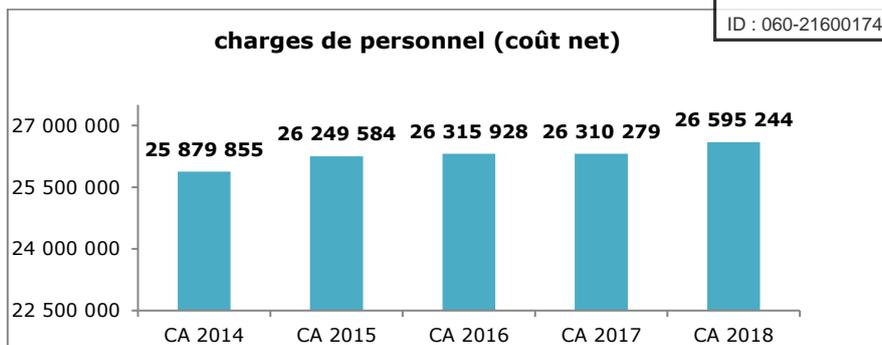
Enfin, l'ouverture de l'espace Danielle Mitterrand, l'acquisition de l'ancien centre de tri et l'évolution du prix de l'énergie ont entraîné une augmentation de 85 k€ (+4,3%) des dépenses de fluides.

1.c – Chapitre 012 – Frais de personnel et charges assimilées

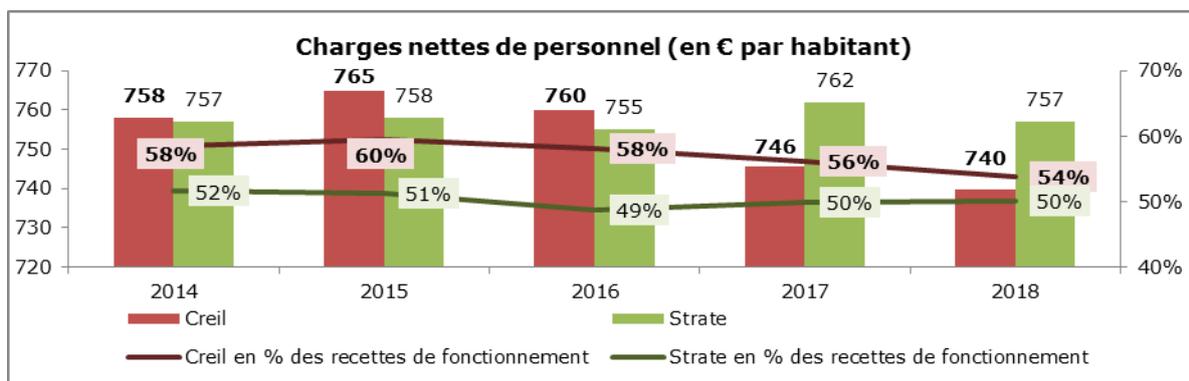
Les charges de personnel représentent 65,0% des dépenses réelles de fonctionnement. Le compte administratif affiche un taux de réalisation de 98,3% conforme aux années précédentes. Les frais de personnel et charges assimilées ont atteint 26 944 887,50 € soit une progression de 334 408,28 € par rapport au compte administratif 2017 (+1,3%). Ce résultat confirme l'efficacité des outils de pilotage et de gestion des effectifs permettant de maîtriser l'évolution de la masse salariale.



❖ Les charges nettes de personnel



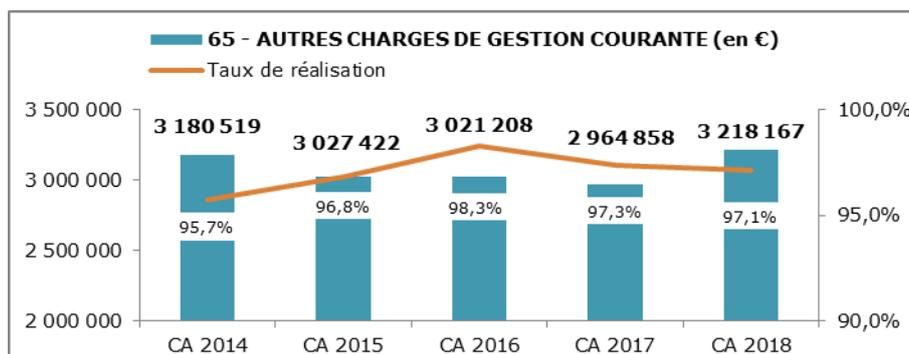
Lors de l'exercice 2018, la commune a perçu 349 643,52 € de remboursement sur rémunération du personnel (6419) et sur charges de sécurité sociale et prévoyance (6459). Ainsi, les charges nettes de personnel sont de 26 595 243,98 € en progression de 1,1% par rapport à l'exercice 2017.



Cela représente une charge nette de 740 € par habitant contre une moyenne de 757 € par habitant dans les villes de taille comparable.

1.d – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 3 218 167,08 € et représentent 7,8% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont progressé de 253 308,70 € (+8,5%) par rapport au compte administratif 2017. Le taux de réalisation est de 97,1%.

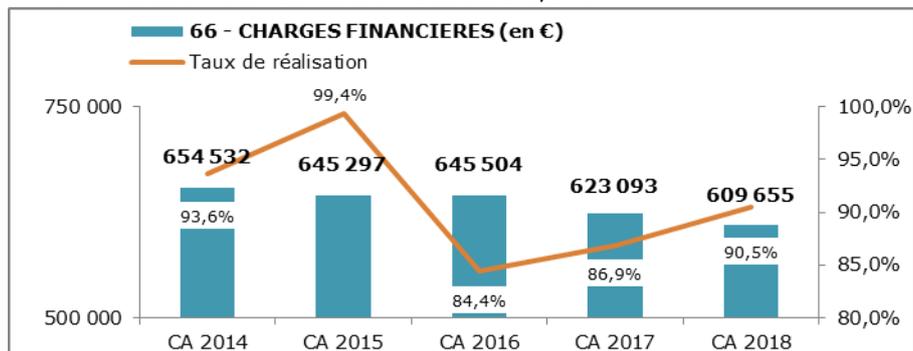


Les principales évolutions concernant ce chapitre sont :

- La hausse de 19 031,22 € par rapport au compte administratif 2017 des subventions de fonctionnement.
- L'augmentation des constatations des créances irrécouvrables (654) de 267 484,45 € par rapport au compte administratif 2017.

1.e – Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières sont de 609 655,20 € et représentent 1,5% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en baisse de 13 437,71 € (-2,2%) par rapport au compte administratif 2017. Le taux de réalisation est de 90,5%.



Il est à noter que les frais financiers liés à l'utilisation des lignes de trésorerie (6615) s'élèvent à 481,36 € suite à un décalage de facturation concernant l'exercice 2017. En effet, la ville de Creil n'a pas utilisé les lignes de trésorerie lors de l'exercice 2018.

1.f – Les autres chapitres des dépenses de fonctionnement

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 545 162,12 €, soit une progression de 472 827,70 € par rapport à 2017. Les régularisations des produits constatés d'avances (6718) représentent 60 734,97 €. Les titres annulés sur exercices antérieurs (673) représentent 23 742,97 €. Ce chapitre intègre également la subvention exceptionnelle au garage solidaire (100 000 €) ainsi que l'apurement du passif suite à la liquidation du GIP des médiateurs de nuit (353 906,35 €) dont 104 657,87 € relevant de l'État.

Le chapitre 68 enregistre la constitution de provisions à hauteur de 11 424,30 € conformément aux délibérations n°7 du 26 mars 2018 et n°6 du 15 octobre 2018.

Le chapitre 042 (opération d'ordre) comptabilise 1 208 417,64 € de dotation aux amortissements et 2 092 649,56 € d'écritures de sorties d'inventaires dont 1 242 479,56 € transférés vers le budget annexe ZAC Ec'Eau Port.

2- Les recettes de fonctionnement

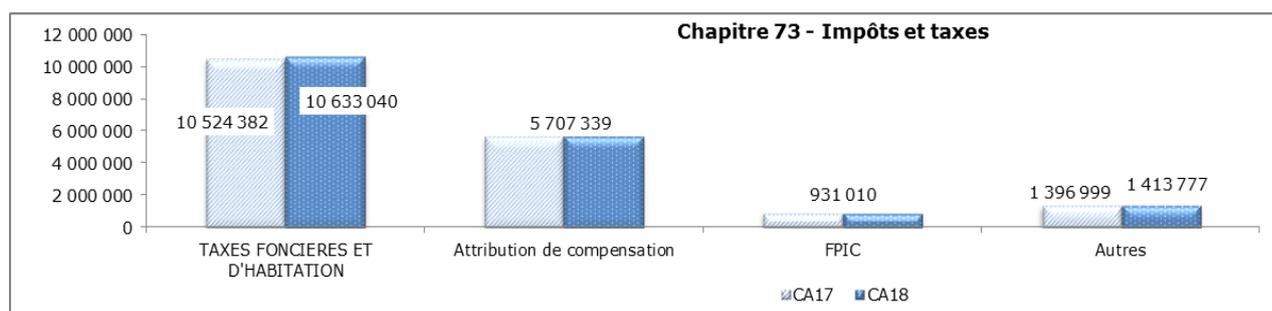
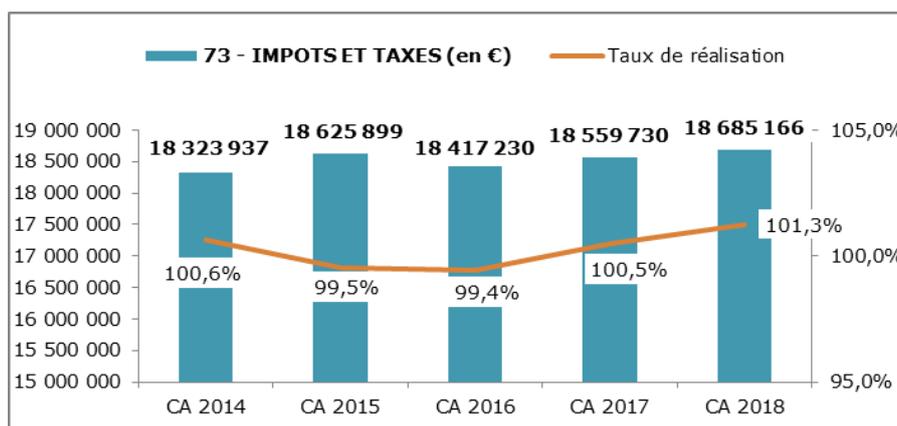
Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 49 845 866,07 € soit une augmentation de 7,3% (+ 3 404 037,11 €) par rapport au compte administratif 2017. Hors produits de cession, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 47 753 216,51 € (+2,9%).

Recettes de fonctionnement (en €)	CA 2017	Budgété 2018	CA 2018	Taux de réalisation	Variation CA18 CA17
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	300 200,40	233 500,00	349 643,52	149,7%	16,5%
70 - PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 969 810,03	1 928 587,00	1 920 195,99	99,6%	-2,5%
73 - IMPOTS ET TAXES	18 559 730,45	18 453 158,00	18 685 166,13	101,3%	0,7%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 383 713,16	25 013 389,00	25 334 454,96	101,3%	3,9%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	387 848,94	371 250,00	540 630,84	145,6%	39,4%
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 815,62	0,00	15,67		-99,1%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 775)	511 660,36	2 301 159,56	495 781,77	21,5%	-3,1%
775 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	150 000,00		2 092 649,56		1295,1%
78 - REPRISE SUR PROVISIONS	177 050,00	427 327,63	427 327,63	100,0%	141,4%
Recettes réelles de fonctionnement	46 441 828,96	48 728 371,19	49 845 866,07	102,3%	7,3%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	781 433,14	0,00	0,00		-100,0%
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 113 082,63	3 903 333,37	3 903 333,37	100,0%	250,7%
Recettes de fonctionnement	48 336 344,73	52 631 704,56	53 749 199,44	102,1%	11,2%

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 102,3%, soit un niveau plus élevé que les exercices précédents (2017 : 103,4% ; 2016 : 102,0% ; 2015 : 102,0% ; 2014 : 100,1%). Ce dépassement des prévisions budgétaires en matière de recettes répond au principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes dites certaines.

2.a – Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les recettes des impôts et taxes sont de 18 685 166,13 € et représentent 37,5% des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont en progression de 0,7% (+ 125 435,68 €) par rapport au compte administratif 2017.



➤ **Taxes foncières et d'habitation**

Les contributions directes représentent 56,9 % des impôts et produit fiscal de 10 633 040,00 € soit un taux de réalisation de 99,99%. Cela représente un gain de recette de 108 658,00 € par rapport à 2017 soit une augmentation de 1,0%.

➤ Attribution de compensation

L'attribution de compensation représente 30,5 % des impositions et taxes. Le montant perçu reste stable à 5 707 339,00 €.

➤ Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

En 2018, les recettes liées au FPIC sont restées stables à 931 010,00 €.

➤ Autres recettes fiscales

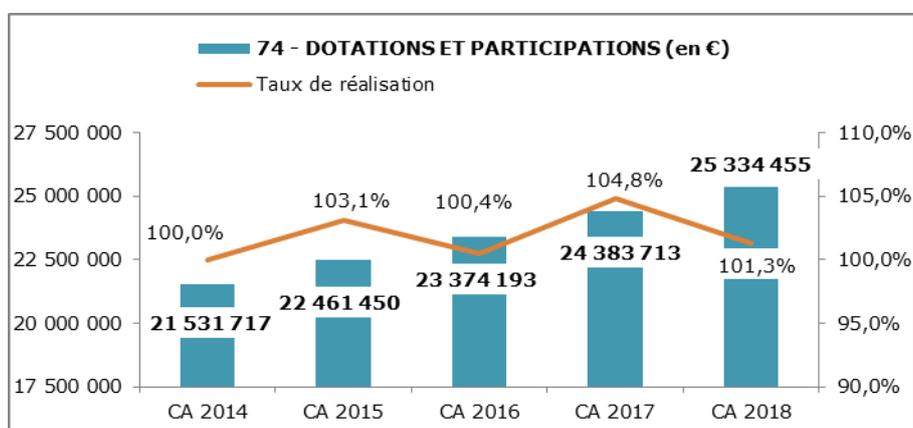
Les autres recettes fiscales constituent un produit de 1 413 777,13 € et représentent 7,6% du chapitre 73. Ces dernières sont en progression de 1,2% (+16 777,68 €) par rapport au compte administratif 2017.

Les principaux faits marquants à souligner sont :

- Droits de mutation : progressent de 31,9% en 2018 pour atteindre 421 312,03 €
- Droits de stationnement : diminuent de 54,2% à 54 589,00 € suite à la mise en œuvre des zones bleues

2.b – Chapitre 74 – Dotations et participations

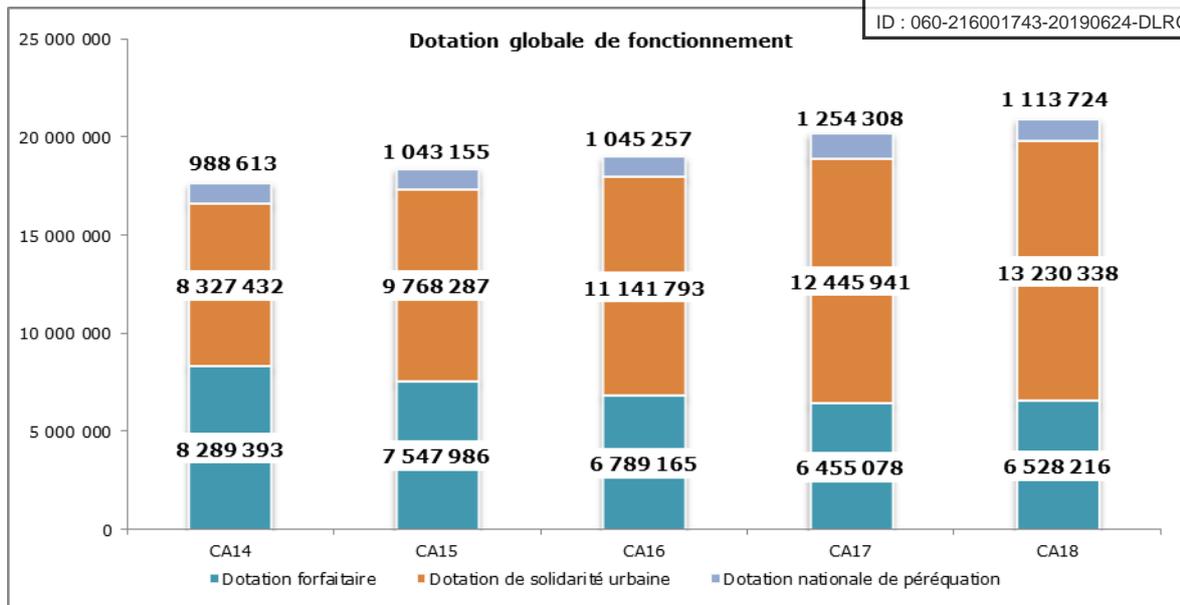
Ce chapitre budgétaire représente 50,8% des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre est en progression de 3,9% (+950 741,80 €) pour atteindre 25 334 454,96 €.



➤ Dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement se compose de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation. Au titre de l'exercice 2018, la ville a perçu 20 872 278,00 €, soit une augmentation de 3,6% (+716 951 €) par rapport au compte administratif 2017.

Les dotations répondent à plusieurs objectifs. D'une part, elles répondent à une logique de compensation suite notamment à la mise en œuvre de mesures nouvelles (compétences transférées, suppression d'impôts...). D'autre part, elles permettent de réduire les inégalités de ressources entre les territoires. Enfin, elles visent à accompagner les collectivités à développer leur action en faveur de certaines politiques sectorielles.



▪ **Dotation forfaitaire**

La dotation forfaitaire est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

La dotation forfaitaire est de 6 528 216 €, en progression de 1,1% (73 138 €) par rapport à 2017.

▪ **Dotation de solidarité urbaine**

Cette dotation est versée par l’Etat aux villes de plus de 10 000 habitants selon un indice synthétique intégrant le potentiel financier, le revenu moyen des habitants, le nombre de bénéficiaires d’aides au logement et le pourcentage de logements sociaux.

La dotation de solidarité urbaine s’élève à 13 230 338,00 € soit une progression de 6,3% (784 397,00 €).

▪ **Dotation nationale de péréquation**

Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. La dotation nationale de péréquation comprend deux parts : une part principale visant à corriger les écarts de potentiel financier, et une part majoration, plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal.

La dotation nationale de péréquation diminue de 140 584 € par rapport à 2017, soit une baisse de 11,2% pour atteindre 1 113 724,00 €.

➤ **Participations de l’État**

Les participations financières de l’État sont de 1 030 003,55 € en recul de 5,9% (- 64 419,93 €). Il s’agit des subventions pour les rythmes scolaires, les emplois aidés, le contrat de ville, FIPD, la part fonctionnement de la dotation politique de la ville.

➤ **Participations Région et Département**

Les participations financières de la région et du Département sont de 80 927,90 €. Les subventions du Département (31 467,90 €) progressent de 25,9% par rapport à 2017. Les subventions de la région (49 460,00 €) sont en baisse de 24,9% par rapport à 2017.

➤ **Participations autres organismes**

Elles s'élèvent à 2 044 912,31 € et progressent de 13,0% (+23,5%) par rapport à l'exercice 2017. Il s'agit principalement des participations de la Caisse d'Allocation Familiale au fonctionnement des crèches (1 516 469,81 €), des centres d'accueils de loisirs (478 400,50€) et aides aux temps libres (25 000,00 €) et de divers financements pour les actions conduites par la Grange à musique (22 692,00 €).

➤ **Compensation des exonérations fiscales**

Les recettes issues des compensations des exonérations fiscales ont augmenté de 6 389,00 € (+0,5%) par rapport au CA 2017. Ainsi la recette 2018 est de 1 216 757 €.

2.c – Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement

Le chapitre 013, atténuations de charges, augmente de 49 443,12 € (+16,5%) par rapport au compte administratif 2017 pour atteindre 349 643,52 €.

Le chapitre 70, produits des services baisse de 49 614,04 € par rapport au compte administratif 2017 à 1 920 195,99€. Le taux de réalisation est de 99,6%.

Le chapitre 75 croit de 39,4 % par rapport au compte administratif 2017 à 540 630,84 €. Il est à préciser que la commune a obtenu 98 666 € du service des impôts au titre de la régularisation des exercices 2015, 2016 et 2017 de la piscine municipale.

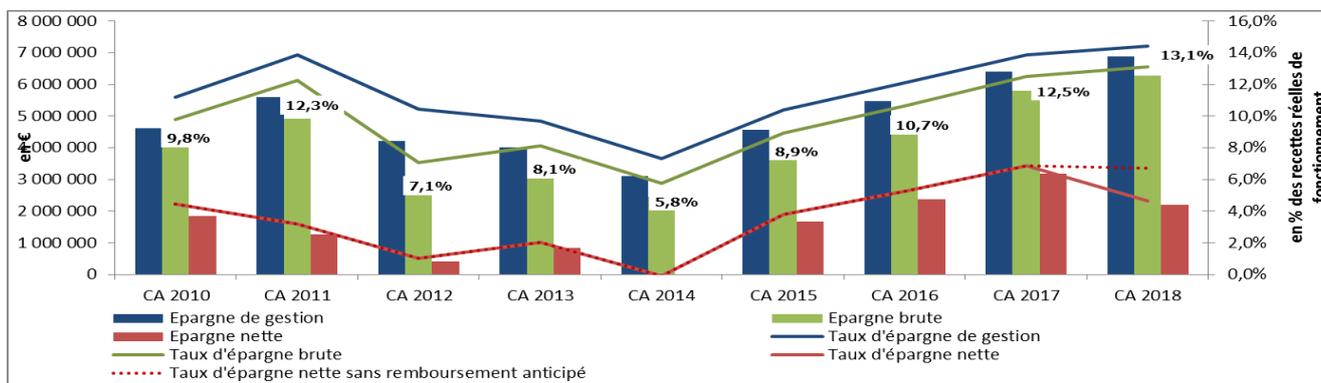
Le chapitre 77 (hors produit des cessions de biens) est en baisse de 15 878,59 € par rapport au compte administratif 2017.

Le compte 775 enregistre des recettes à hauteur de 2 092 649,56 € :

- Cession de 45 horodateurs (6 600 €)
- Cession du 3 rue du parc maillet (135 000 €)
- Cession des ateliers municipaux (708 570 €)
- Transfert vers le budget annexe Ec'Eau Port des dépenses déjà réalisées sur le budget principal (1 242 479,56 €)

Le chapitre 78 enregistre les reprises de provisions pour un montant de 427 327,63 €.

3- Les épargnes



Épargne de gestion : est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors

gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipe des remboursements de dette.

Depuis 2014, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent en moyenne de 0,8% par an. Cette stabilité confirme l'efficacité des mesures mises en œuvre visant à stabiliser les charges de la collectivité. Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement, hors produits de cessions, présentent un réel dynamisme puisqu'elles augmentent en moyenne de 2,9% par an. Cet effet ciseau inversé se traduit par une amélioration continue du niveau des épargnes.

Ainsi, l'épargne brute est de 6 269 204,90 € (+8,2% par rapport à 2017). Le taux d'épargne brute de la ville de Creil (13,1% des recettes réelles de fonctionnement hors cessions) est supérieur à la moyenne des villes de la strate (12,5% en 2018).

L'épargne nette est quant à elle de 2 209 477,52 € (-30,4% par rapport à 2017). Le taux d'épargne nette de la ville de Creil (4,6% des recettes réelles de fonctionnement hors cessions) est inférieur à la moyenne des villes de la strate (5,6% en 2018). Le recul de l'épargne nette provient du remboursement anticipé, sans pénalité, d'un emprunt de 1 M€. En l'absence de ce remboursement anticipé le taux d'épargne nette aurait été de 6,7%.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 16 925 253,86 €. Cela représente une baisse de 0,4% (-68 359,64 €) par rapport au compte administratif 2017.

Dépenses d'investissement (en €)	CA 2017	Budgété 2018	CA 2018	Taux de réalisation	Variation CA18 CA17
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	692 500,00	0,00	0,00		-100,0%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 159,86	194 342,65	169 342,65	87,1%	2265,2%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 16449, 165 et 166)	2 617 986,39	4 175 859,18	4 059 727,38	97,2%	55,1%
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 292,51	4 289,66	2 287,93	53,3%	-0,2%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	194 813,54	1 024 283,85	251 261,90	24,5%	29,0%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	64 819,12	501 479,97	168 520,35	33,6%	160,0%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 439 217,08	6 366 858,75	4 635 949,65	72,8%	90,1%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	10 441 691,56	10 557 555,22	6 548 090,56	62,0%	-37,3%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	533 133,44	2 801 935,35	1 083 119,31	38,7%	103,2%
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	7 998,28	6 954,13	86,9%	
020 - DEPENSES IMPREVUES		82 001,72	0,00		
Dépenses réelles d'investissement	16 993 613,50	25 716 604,63	16 925 253,86	65,8%	-0,4%
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	781 433,14	0,00	0,00	!	-100,0%
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	8 834 132,58	4 902 964,28	4 902 964,28	100,0%	-44,5%
Dépenses d'investissement	26 609 179,22	30 619 568,91	21 828 218,14	71,3%	-18,0%

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement est de 65,8%, soit un niveau comparable aux trois derniers exercices (2017 : 64,1% ; 2016 : 66,3% ; 2015 : 65,0% ; 2014 : 44,4%).

1.a – Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

En 2015, la ville de Creil a bénéficié d'un préfinancement de 1 385 000 € à taux zéro des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Le

premier remboursement de 692 500 € est intervenu en décembre 2017 et le second remboursé en avril 2017.

1.b – Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Le chapitre 13 enregistre une correction de 18 069 € pour une subvention comptabilisé en 2016. Enfin, 151 273,65 € pour le transfert des subventions vers le budget annexe ZAC Ec'Eau Port suite à la délibération n°11 du 18 décembre 2018.

1.c – Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le montant des remboursements d'emprunt s'est élevé à 4 059 727,38 € soit une progression de 1 441 740,99€ (55,1%) par rapport au compte administratif 2017. La ville a procédé à un remboursement anticipé de 1 M€. Les dépôts et cautionnement versés sont de 2 287,93 € (remboursement de dépôts de garantie).

1.d – Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Les subventions d'investissements versées s'élèvent à 168 520,35 € soit un taux de réalisation de 33,6%. Il s'agit des participations de la ville de Creil aux financements :

- De l'élaboration du plan gare cœur d'agglomération (9 451,94 €)
- De la 3^e tranche du schéma directeur transport de l'agglomération (51 840,00 €)
- De l'extension du réseau d'électricité (20 381,41 €)
- Du projet de coopération internationale à Nabadji Civol (72 067,00 €)
- De la mission d'Ordonnement Pilotage Coordination Urbaine (OPCU) pour le programme de rénovation urbaine de l'agglomération creilloise (14 780,00 €)

1.e – Chapitres 20, 21 et 23 – Immobilisations et opérations d'équipement

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 63,7%, soit un niveau comparable à ceux des deux derniers exercices (2017 : 62,4 % ; 2016 : 63,8% ; 2015 : 62,1% ; 2014 : 40,1% ; 2013 : 44,7%). Ainsi les dépenses d'équipement s'élèvent à 11 435 302,11 € en 2018 en diminution de 12,5 % (-1 640 420,07 €) par rapport à l'année 2017.

Super-Opération	Budgété 2018	CA 18	Taux de réalisation
PRU GOURNAY	814 896,28	592 053,87	72,7%
PATRIMOINE	4 480 419,73	2 443 651,43	54,5%
PRU ROUHER	2 890 884,81	1 862 249,12	64,4%
VOIRIES	1 967 825,92	1 256 175,98	63,8%
SCOLAIRE	1 937 554,06	1 694 883,27	87,5%
EQUIPEMENTS	2 617 936,45	1 134 990,29	43,4%
VERTS	357 004,31	173 391,22	48,6%
FONCIER	2 877 531,97	2 277 906,93	79,2%
Autres	4 644,29	0,00	0,0%
Total	17 948 697,82	11 435 302,11	63,7%

En 2018, l'ensemble de l'enveloppe PRU GOURNAY a été destinée à l'espace enfance Danielle MITTERRAND.

Les principales opérations 2018 affectant le patrimoine communal sont :

PATRIMOINE	Budgété 2017	CA 17	Taux de réalisation
0705 - TRANSFERT ATELIERS	2 374 284,68	1 636 735,04	68,9%
1001 - INTERVENTIONS DIVERSES BATIMENTS COMMUNAUX	1 299 117,45	673 048,91	51,8%

1106 - PROGRAMME ACCESSIBILITE HANDICAPES	730 870,00		
1701 - CREIL ALPES	20 936,53	16 735,63	79,9%
1105 - COMITE OISE TENNIS	13 781,83	13 684,72	99,3%
0906 - CONSTRUCTION EQUIPEMENTS SPORTIFS	7 022,69	4 820,65	68,6%
0706 - REHABILITATION PISCINE	4 134,40	4 134,00	100,0%
1013 - RESTAURATION DU CHATEAU MUSEE	30 271,80	0,00	0,0%

Les opérations du PRU Rouher sont :

PRU ROUHER	Budgété 2018	CA 18	Taux de réalisation
0792 - AMENAGEMENT SECTEUR DAUDET ARAGON	1 165 955,09	1 158 952,45	99,4%
0742 - RECONSTRUCTION COMMERCES DUNANT	806 254,07	464 597,43	57,6%
0740 - DUNANT - CONDUITE OPERATION ET ESPACES EXTERIEURS	635 112,43	139 635,97	22,0%
0780 - SECTEUR MARTINIQUE	260 331,68	95 963,67	36,9%
0750 - DESENCLAVEMENT ROUHER	20 547,00	3 099,60	15,1%
0733 - HAIES ET TRAVERSES	2 684,54	0,00	0,0%

Les opérations du programme de voiries sont :

VOIRIES	Budgété 2018	CA 18	Taux de réalisation
1002 - VOIRIE PROGRAMME DIVERS	1 212 917,50	944 247,10	77,8%
1213 - LA RUE A SES LIMITES	729 936,42	302 556,88	41,4%
1702 - PONT DE L'OISE	24 972,00	9 372,00	37,5%

Les opérations du programme scolaire sont :

SCOLAIRE	Budgété 2018	CA 18	Taux de réalisation
1005 - ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ENFANCE	1 010 962,98	898 211,31	88,8%
1012 - SANITAIRES ET CHAUFFAGES	102 890,60	61 221,10	59,5%
1103 - RENOUVELLEMENT MENUISERIES LGMT NERVAL	141 098,88	112 480,80	79,7%
1101 - PROGRAMME D'ECONOMIE D'ENERGIE	50 471,00	31 850,72	63,1%
1107 - PLAN ECOLE RESTAURATION	608 604,00	567 592,74	93,3%
1801 - Dédoulement des classes	23 526,60	23 526,60	100,0%

Les opérations du programme équipements sont

EQUIPEMENTS	Budgété 2018	CA 18	Taux de réalisation
1004 - EQUIPEMENTS MOYENS TECHNIQ DES SERVICES	1 052 462,13	733 596,01	69,7%
DPV2015 - DPV2015	495 661,00	151 174,92	30,5%
DDU2014 - DDU2014	200 731,44	123 654,84	61,6%
1006 - NPNRU	82 887,88	82 623,11	99,7%
1802 - Budget participatif	350 000,00	26 364,19	7,5%
DPV2017 - DPV2017	36 577,60	17 577,22	48,1%
1901 - Réseau Fibres mairie	339 616,40	0,00	0,0%
DDU2013 - DDU 2013	60 000,00	0,00	0,0%

Les opérations du programme espaces verts sont

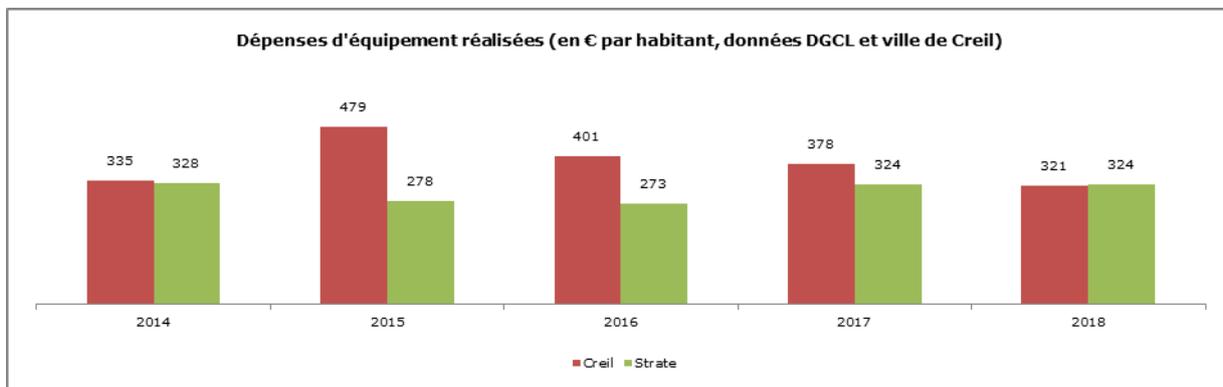
VERTS	Budgété 2018	CA 18	Taux de réalisation
1003 - INT DIVERS ESPACES VERTS	357 004,31	173 391,22	48,6%

Les opérations du programme foncier sont

FONCIER	Budgété 2018	CA 18	Taux de réalisation
0009 - ACQUISITIONS FONCIERES	1 339 143,86	1 097 115,28	81,9%

0902 - SECTEUR VIEILLE MONTAGNE UNICORE	1 134 600,00		
1210 - ETUDE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	350 000,00	154 984,00	44,3%
1211 - REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	30 000,00	18 450,14	61,5%
1214 - ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS	22 984,00	0,00	0,0%
1209 - ETUDE QUARTIER DU MOULIN	800,40	800,40	100,0%

Ainsi, la ville de Creil poursuit ses efforts en matière d'investissement. Les dépenses d'équipement représentent 321 € par habitant contre 324 € par habitant dans les villes de la strate en 2018.



1.f – Les autres dépenses d'investissement

Le chapitre 27 enregistre les sommes qui ont été consignées par la commune notamment dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (4 000,00 €). Ce chapitre comporte également l'avance du budget principal au budget annexe Ec'Eau Port (1 079 119,31 €).

Le chapitre 45 correspond intègre les dépenses effectués par la ville pour le compte de tiers dans le cadre des travaux d'office. Il est équilibré en dépense et en recette.

Le chapitre 040 n'enregistre aucun mouvement en 2018.

La dépense inscrite au chapitre 001 correspond aux cumuls des résultats de la section d'investissement des exercices antérieurs (4 902 964,28 €).

2 – Les ressources d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 12 701 771,71 €, soit une diminution de 22,2% (-3 627 799,34 €) par rapport au compte administratif 2017.

Recettes d'investissement (en €)	CA 2017	Budgété 2018	CA 2018	Taux de réalisation	Variation CA18 CA17
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 103 et 1068)	2 315 009,19	3 592 735,12	3 054 646,00	85,0%	31,9%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 718 707,44	9 062 764,86	6 053 443,04	66,8%	-9,9%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 16449, 165 et 166)	6 500 000,00	3 574 328,93	2 567 097,79	71,8%	-60,5%
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	11 820,48	4 289,66	9 090,22	211,9%	-23,1%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	299 366,91	245 483,11	82,0%	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	687 700,00	687 700,00	100%	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	259 033,94	0,00	61 357,42		-76,3%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	525 000,00	873 000,00	16 000,00	1,8%	-97,0%
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	6 954,13		#DIV/0!
Recettes réelles d'investissement	16 329 571,05	18 094 185,48	12 701 771,71	70,2%	-22,2%
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 805 022,86	2 362 882,53	2 362 882,53	100,0%	-37,9%
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 571 621,03	3 342 649,56	3 301 067,20	98,8%	110,0%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	6 769 300,90	0,00	0,0%	
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	50 550,44	0,00	0,0%	
Recettes d'investissement	21 706 214,94	30 619 568,91	18 365 721,44	60,0%	-15,4%

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement est de 70,2%, soit un niveau supérieur aux années précédentes (2017 : 61,2% ; 2016 : 48,0% ; 2015 : 41,6% ; 2014 : 37,3% ; 2013 : 34,7%).

2.a – Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

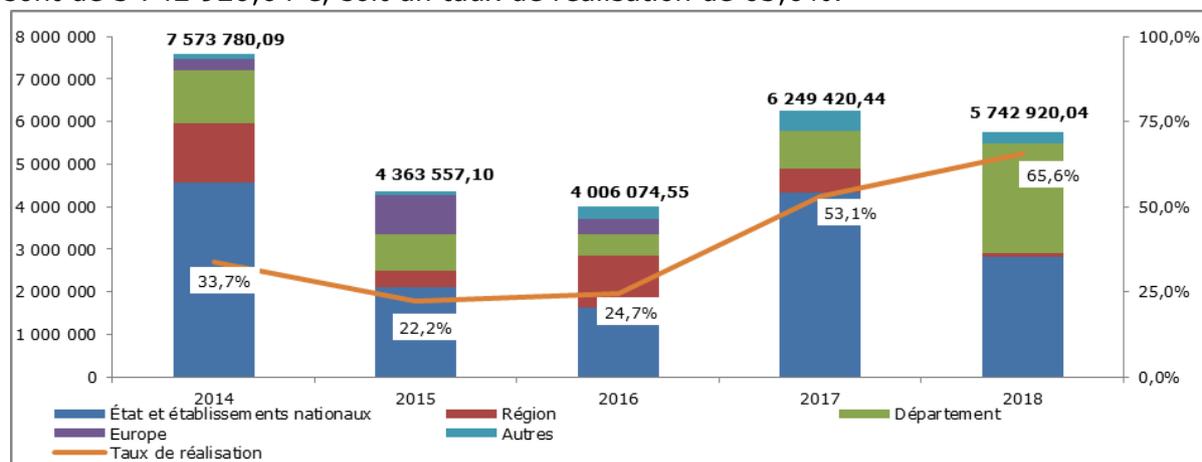
Ce chapitre présente un taux de réalisation de 85,0% avec 3 054 646,00 € de recettes. En 2018, la ville a perçu 2 966 139,19 € au titre du FCTVA concernant des exercices précédents (complément FCTVA 2016 : 108 800,32 € ; FCTVA 2017 : 1 003 309,62 € et FCTVA 2018 : 1 854 029,25 €).

Les recettes issues de la taxe d'aménagement s'élèvent à 88 506,81 €.

Le compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) a été réalisé à hauteur de 2 362 882,53 € conformément à la délibération du conseil municipal du 25 juin 2018 concernant l'affectation du résultat 2017.

2.b – Chapitre 13 – Subventions d'investissement

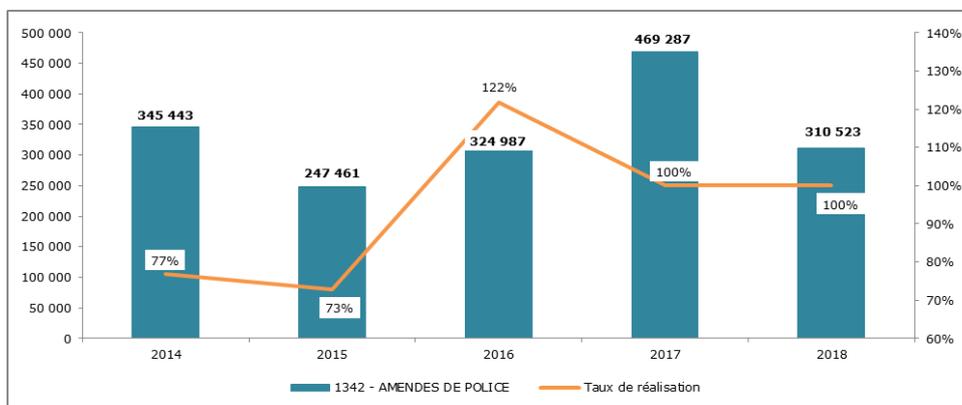
Les subventions d'investissement hors produits des amendes de police perçues en 2017 sont de 5 742 920,04 €, soit un taux de réalisation de 65,6%.



Il est à préciser que les restes à réaliser à la clôture de l'exercice s'élèvent à 3 096 091,35 € et se répartissent entre financeurs de la manière suivante :

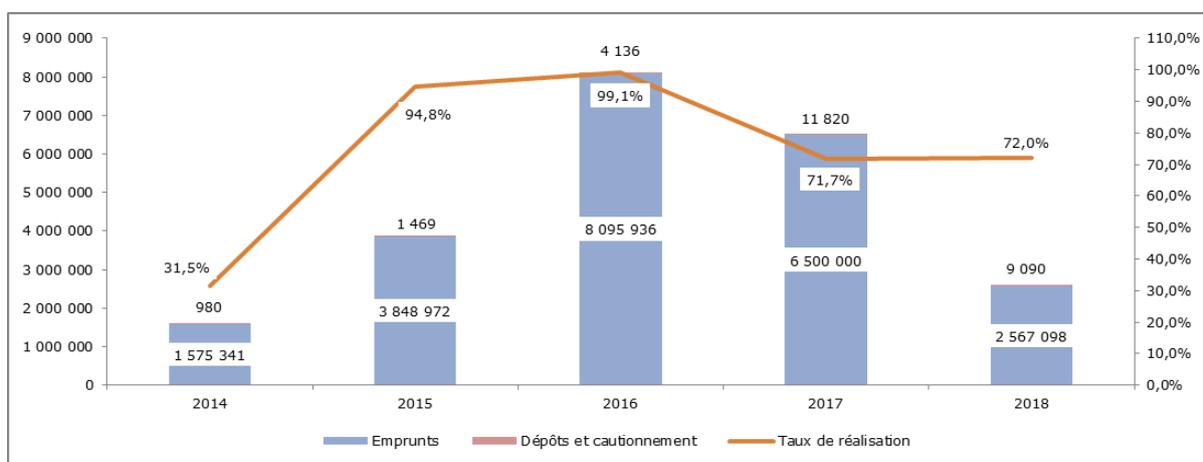
Financiers	Montant
État et établissement nationaux	3 038 125,35 €
Départements	3 100,00 €
Autres	54 866,00 €
Total général	3 096 091,35 €

Le chapitre 13 comprend également le produit des amendes de police. La recette 2018 est de 310 523,00 € soit une baisse de 33,8% par rapport à l'année 2017.



2.c – Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le taux de réalisation du chapitre 16 est de 72,0%, soit un niveau inférieur à celui constaté lors des deux précédents exercices (2017 : 71,7% ; 2016 : 99,1% ; 2015 : 94,8%).



Le montant du nouvel emprunt souscrit en 2018 est de 2 500 000 € (Crédit Agricole ; 15 ans ; taux fixe : 1,13%). La ville a également perçu le solde du prêt de la Caisse d'Allocation Familiale suite à la construction du multi accueil Danièle Mitterrand (67 097,76 €). En 2018, les dépôts et cautionnement reçus sont de 9 090,22 €.

2.d – Les autres ressources d'investissement

Le chapitre 204 contient les écritures d'intégrations des subventions versées lors des exercices précédent dans le cadre du projet Ec'Eau Port afin de procéder à leurs transfert vers le budget annexe.

Le chapitre 20 contient les écritures d'intégrations des études réalisées lors des exercices précédent dans le cadre du projet Ec'Eau Port afin de procéder à leurs transfert vers le budget annexe.

Le chapitre 23 comprend la récupération des avances versées dans l'espace enfance Danielle Mitterrand, du programme de vidéo surveillance et de l'aménagement du secteur Daudet Aragon.

Le chapitre 27 enregistre 16 000 € de déconsignation.

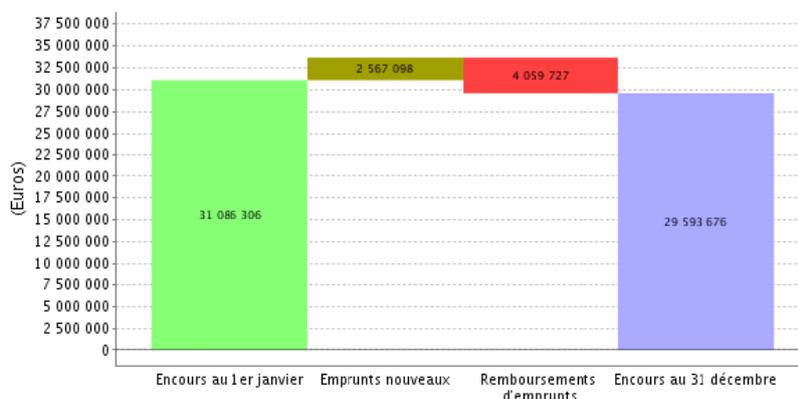
Le chapitre 45 comptabilise les titres émis vis-à-vis des propriétaires suite aux dépenses effectués par la ville dans le cadre des travaux d'office. Il est équilibré en dépense et en recette.

Le chapitre 040 est équilibré avec le chapitre 042 de la section de fonctionnement (opération d'ordre). Il comptabilise 1 208 417,64 € de dotation aux amortissements et 2 092 649,56 € d'écritures de sorties d'inventaires dont 1 242 479,56 € transférés vers le budget annexe ZAC Ec'Eau Port.

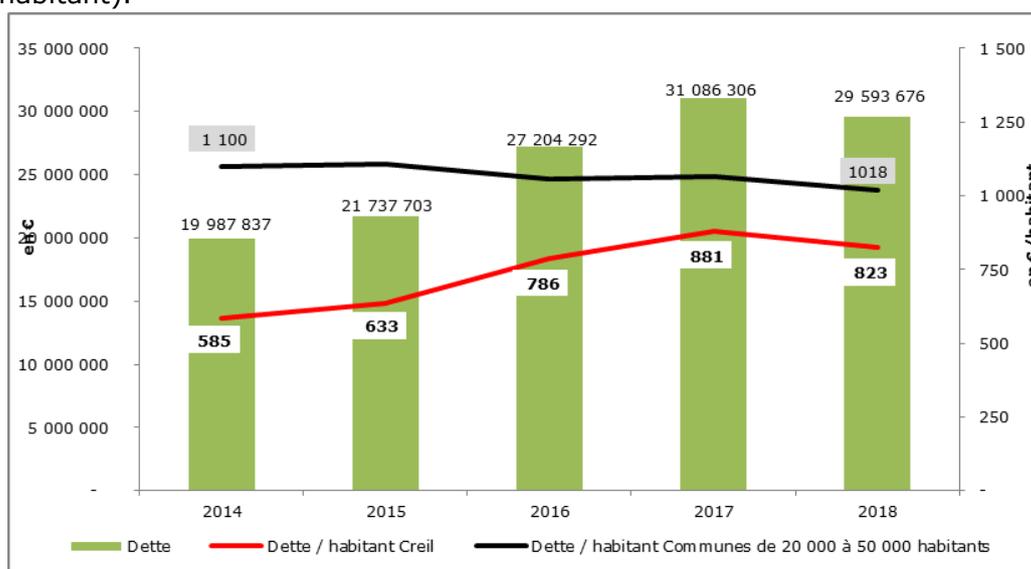
3- La dette

Au 31 décembre 2018, la dette de la ville de Creil est de 29 593 676,21 €. En effet, les emprunts nouveaux représentent 2 567 097,76 € et les remboursements en capital sont de 4 059 727,38 €.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2018



Ainsi, la dette de la ville de Creil a été réduite de 1 492 629,62 € soit une diminution de 4,8% en 2018. L'encours de la dette par habitant est inférieur de près de 20% à la moyenne constatée au sein des communes de la strate (823 € par habitant contre 1 018 € par habitant).



La ville de Creil met en œuvre une stratégie prudente en matière de recours à l'emprunt.

D'une part, l'intégralité de la dette de la ville est classée 1A d'a niveau le plus sûr. Cela signifie que les emprunts de la ville sont basés uniquement sur des indices de la zone euro (1) et sans structuration complexe (A).

D'autre part, la ville de Creil privilégie les emprunts à taux fixe, se protégeant ainsi les finances communales d'une éventuelle hausse des taux. Cette stratégie est d'autant plus efficace que la contractualisation d'emprunt à taux variable ne permet pas à la ville de bénéficier d'une éventuelle baisse des taux d'intérêt. En effet, les emprunts à taux variables, proposés aux collectivités, présentent un plancher à 0% auquel s'ajoute la marge bancaire. Par conséquent, les emprunts à taux variables, dans un contexte de taux négatif, ne permettent pas de bénéficier d'une baisse des taux d'intérêt et exposent au risque d'une remontée des taux. La part des emprunts à taux fixe est passée de 84,77% à 85,69% au cours de l'année 2018.

Enfin, la majorité municipale veille à conserver une durée rapide de désendettement, afin de préserver les marges de manœuvre de la commune en matière de recours à l'emprunt. Pour cela, la commune veille à maintenir une corrélation entre son niveau d'endettement et sa capacité d'autofinancement. Il est à préciser qu'il faudrait 4,7 années pour la ville de Creil pour éteindre totalement la dette par la mobilisation en totalité de l'épargne brute. Soit un niveau bien inférieur au seuil d'alerte de 12 ans pour les communes.

